

## Trois Biographies Sénégalaises

### Leland Conley Barrows

The three biographical sketches that follow, of Frenchmen who contributed in the Nineteenth Century to the expansion of French rule in Senegal, are part of a series of ten sketches that the author prepared for publication in a planned "Biographical Dictionary of Senegal" to be published by the National Archives of Senegal. For lack of funding, this multi-volume work has yet to go to press. With the permission of the Director of the Archives, who is also the Editor-in-Chief of the prospective publication, the author has chosen to mark the influence on him of the late Professor Boniface Obichere by publishing, in advance, three of the sketches. The ones that he has chosen best illustrate the role and impact of pioneers of French colonial rule representing very different occupational categories but who had major impacts on the outcome. There is, first of all, Hilaire Maurel (1808-1884), an exemplar of French colonial business interests. He and his cousin, Jean-Louis-Hubert Prom (1807-1897), founded the trading company that dominated the colonial economy of Senegal in the second half of the Nineteenth Century and influenced certain patterns of the French conquest. The case of Henri-Joseph Mestro (1804-1858) illustrates the importance of the well-placed mid-to-upper-level permanent official in the metropolitan bureaucracy. Mestro, who spent most of his career (1830-1858) in the Colonial Directorate of the Ministry of the Navy and Colonies in Paris, becoming its Director in 1848, played a major behind-the-scenes role in the French transition to a more aggressive colonial stance in Senegal in the 1850's. Finally, the case of Admiral Jean-Bernard Jauréguiberry (1815-1887) is illustrative of numbers of French military men - navy and army officers - who led the conquest of French colonies on the ground as commanders of expeditions and frequently as colonial governors. But Jauréguiberry, who governed Senegal for only a relatively short period (1861-1863), was more than a warrior; he was also a talented administrator who strongly believed that French colonies should be given over to civilian rule as soon as possible. In his later career as Minister of the Navy and Colonies (1879-1880 and 1882-1882) he contributed strongly to the creation of civilian administrative institutions in Senegal and to the representation of the colony in the French Chamber of Deputies.

Thus the three individuals presented below represent three of the principal types of Frenchman who built the Nineteenth Century empire: the merchant, the functionary, and the officer.

The three sketches chosen (as well as the seven others) are typical of the kinds of research and writing in African/Colonial history that Professor Boniface Obichere encouraged the author to undertake. They are very representative of Professor Obichere's strongly held belief that the contributions of Europeans to colonial conquest and rule in Africa form a legitimate and important part of African history.

#### **MAUREL, Hilaire (1808-1884)**

*Négociant bordelais, qui, avec son cousin, Jean-Louis-Hubert Prom (1807-1897), furent les deux fondateurs principaux de la Maison Maurel et Prom. Cette firme, en quelque sorte la doyenne des entreprises commerciales françaises en Afrique occidentale - maison de commissions, d'armement, et après 1857, de raffinage - avait son siège social à Bordeaux, avec des comptoirs locaux et une flottille locale en Afrique. Elle joua un rôle capital dans le développement économique et politique du Sénégal au 19<sup>e</sup> siècle.*

Né à Audibert dans le Tarn, d'origines modestes, Hilaire Maurel se destina à une carrière de marin et fit ainsi plusieurs voyages en Inde entre 1822 et 1827. Un accident, la chute d'un mât du navire qui le ramenait de Bombay en France, en 1827, le laissa estropié à vie et l'obligea à changer de métier. Il passa deux années de convalescence auprès de son frère aîné, Jean-Louis Maurel (1797-1869), courtier de marchandises à la Bourse de Bordeaux. Ces années de repos forcé lui permirent de s'intéresser aux affaires et de s'associer avec son cousin, Jean-Louis-Hubert Prom (1807-1897), détaillant établi à Gorée depuis quelques années.<sup>1</sup> Ainsi Hilaire Maurel rejoignit Hubert Prom à Gorée en 1830.

En 1831, les deux cousins fondèrent une première association légale ayant la raison sociale de Hubert Prom et Hilaire Maurel et C<sup>ie</sup>. Cette association qui fut enregistrée par le greffier de Gorée, ce qui permit à Hilaire Maurel d'assurer l'intérim du comptoir pendant que Hubert Prom était en France. Cette association dura jusqu'en 1845, période à laquelle Hubert Prom vendit ses intérêts à Hilaire Maurel pour s'établir à Bordeaux et s'associer avec Jean-Louis Maurel.

Hubert Prom et Hilaire Maurel épousèrent deux soeurs, le

premier en 1828 et le second en 1832. Les soeurs, Sophie et Constance Laporte, étaient les filles d'Armand Laporte, traitant métis de Gorée et futur maire de l'île. Ces mariages et sûrement aussi le fait que les deux cousins apprirent rapidement la langue wolofe leur permirent (Prom en premier) de pénétrer le réseau de traite métis et africain, centré sur Gorée, qui dominait la "petite côte" jusqu'aux Rivières du Sud (la Guinée d'aujourd'hui). Prom s'y était déjà initié en travaillant avec Potin. A partir de 1828, les affaires de Prom s'étendaient jusqu'à Saint-Louis et le fleuve Sénégal. Il s'associa avec le traitant métis saint-louisien, MacNamara, qui l'initia à la traite de la gomme, et put ainsi pénétrer un deuxième réseau commercial métis et africain, celui du fleuve, où le commerce de la gomme jouait, à cette époque, un rôle économique primordial.

De l'union de Hilaire Maurel et de Constance Laporte naquirent Émile (1833), Jean (1836), et Lydie (1839), tous les trois de langue maternelle wolofe comme l'étaient les deux filles de Hubert Prom et de Sophie Laporte.

Il est difficile d'évaluer d'une façon certaine l'impact réel de ces mariages sur la réussite des deux fondateurs et sur l'évolution de la Maison Maurel et Prom. Les mariages furent d'abord contractés "à la mode du pays" (sorte de concubinage formalisé d'après un rituel traditionnel wolof) et, par la suite, légalisés. Ils durèrent jusqu'à la mort des deux épouses. Nous pouvons supposer qu'ils étaient, cependant, d'une importance capitale, ayant d'abord favorisé l'accès des cousins aux réseaux commerciaux des Goréens et des Saint-Louisien. Étant reconnus par la loi française et l'Église, ces mariages renforcèrent l'appui légal des deux familles dans les affaires commerciales et facilitèrent l'accès éventuel aux enfants métis à la haute société bordelaise, aussi bien sociale que financière. Avec l'aide et l'appui des deux pères, des enfants purent contracter de bons mariages dont certains donnèrent lieu à des alliances commerciales fructueuses.

Depuis ses débuts, la Maison Maurel et Prom, à commencer par les alliances de Hubert Prom et de Hilaire Maurel, brouilla la distinction nette qui existait au 19<sup>e</sup> siècle au Sénégal entre négociants blancs et traitants noirs, métis, "indigènes", "habitants", etc. Il y avait eu bien des cas de mélanges raciaux entre Français et Sénégalaises et des familles parallèles qui se créaient par la suite, comme dans le cas des Devès de Saint-Louis et de Bordeaux, par exemple. Mais faute d'actes légaux et par suite d'un certain snobisme, les liens entre les

rameaux de ces familles restaient faibles. La famille blanche avait trop tendance à renier la famille métisse. (Les Potin de Bordeaux et de Gorée, au moins au début du 19<sup>e</sup> siècle, firent, peut-être, exception à la règle.)

La situation chez les familles Maurel et Prom fut bien différente. Émile, le fils aîné d'Hilaire Maurel et de Constance Laporte, devint, en s'associant avec son père, l'un des plus riches négociants de Bordeaux et en 1901, le premier président de la Banque d'Afrique Occidentale.

En 1834, Hubert Prom et Hilaire Maurel ouvrirent un comptoir à Saint-Louis. Maurel en prit la gestion et la garda jusqu'en 1855, date de son retour définitif en France. Par la suite, Maurel s'associa avec son jeune neveu, Marc Maurel (1826-1911), qui le rejoignit en Afrique en 1841.

Le rôle de Hilaire Maurel s'accrut lors d'une réorganisation complète de la firme en 1845. Hubert Prom lui céda ses intérêts au Sénégal et retourna en France où il s'associa avec le frère aîné de Hilaire Maurel, Jean-Louis Maurel, sous la raison sociale de Jean—Louis Maurel et Hubert Prom et C<sup>ie</sup>, maison de commissions liée à Hilaire Maurel au Sénégal et à un autre membre de la famille, Jean-Louis Prom, qui séjournait à Tampico, au Mexique.

Une réorganisation des tâches attribua à Hubert Prom et Jean-Louis Maurel la gestion des affaires de première importance tels que les finances et l'armement.<sup>2</sup> Hilaire Maurel, installé encore en Afrique, gérait les problèmes des comptoirs et de la traite. C'est ainsi qu'il s'intéressa très tôt aux possibilités que le commerce de l'arachide au Sénégal semblait offrir, alors que le but des deux cousins en fondant la succursale de Saint-Louis avait été de participer au commerce de la gomme.

On a souvent attribué à Hilaire Maurel l'idée de répandre la culture de l'arachide en Séné­gambie. Ses séjours en Inde lui avaient permis de remarquer l'utilisation de cette denrée comme friandise et comme source d'huile comestible, industrielle et lampante. Cependant, l'arachide était cultivée au Sénégal depuis le 17<sup>e</sup> siècle, lors de son importation du Brésil, à cause de sa valeur nutritive. Sa culture s'était admirablement adaptée aux sols légers et au climat aride du Sénégal (à l'exception des quelques mois d'hivernage). Il a fallu attendre l'industrialisation de l'Europe et une demande accrue d'huile végétale pour que l'arachide fût produite et commercialisée à grande échelle au Sénégal, conjoncture que Hilaire Maurel sut exploiter avec plus de

succès que d'autres négociants s'intéressant également à l'arachide. En 1834, par exemple, la Société Devès et Chaumet fut tentée de créer une huilerie à Saint-Louis dans les locaux abandonnés d'une indigoterie située à la Pointe du Nord. L'effort échoua. Ce fut Sauveur Gasconi, un négociant lié à Maurel et Prom, qui en 1840 ramena en France une première cargaison d'arachides. L'année suivante, en 1841, Rousseau-Chazeilles, agent de la Chambre de Commerce de Rouen, et futur agent de Maurel et Prom, exporta, avec l'aide d'Hilaire Maurel, 70 tonnes d'arachides de Gorée à Rouen.

La tradition attribue l'invention de l'*ilèr*, une espèce de houe utilisée par les sénégalais pour la culture de la vigne d'arachide, à Hilaire Maurel - thèse rejetée par les historiens, J. Richard-Molard et Raymond Mauny (1950). Au fil des années, la Maison Maurel et Prom devint la plus importante des importateurs d'arachide en France. En 1857, afin d'émanciper Bordeaux de la tutelle de Marseille quant à la tituration des graines, la Maison fonda les Huileries de Bordeaux (quai Bacalan) dont la gestion fut confiée à Hilaire Maurel, maintenant établi en France.

Les intérêts de Maurel et Prom dans la traite de la gomme et en général dans le commerce du fleuve poussa Hubert Prom, Hilaire Maurel, et par la suite, Marc Maurel, à suivre de près la politique du pays. Bien que Hubert Prom gardât sa résidence principale à Gorée, il était le premier à jouer un rôle politique au Sénégal. Lorsque l'Ordonnance organique de 1840 dota le Sénégal d'un conseil général (supprimé en 1852), Prom y fut élu, d'abord comme secrétaire et ensuite comme président. C'était en sa qualité de Président du Conseil général que Prom contribua à l'élaboration de l'Ordonnance du 15 novembre 1842 sur la traite de la gomme qui, en rétablissant la liberté de la traite, maintint certaines restrictions en faveur des traitants métis et africains qui seuls pouvaient traiter directement avec les producteurs africains (les Maures en particulier).

En plus de ses autres attributions, Hubert Prom était membre de la Commission pour l'affranchissement des esclaves sur le territoire colonial au Sénégal mais il était déjà installé en France lorsque l'émancipation fut proclamé en 1848. Hilaire Maurel, secondé par son neveu, Marc Maurel, était à l'origine du rachat, en grande partie par la succursale de Gorée de la Maison, des titres d'indemnisation d'une valeur potentielle de 136.043,78 francs, de quelques 623 captifs libérés de leurs anciens maîtres. Ces derniers étaient des habitants sénégalais, plus ou moins appauvris et endettés, qui ne pouvaient pas attendre le

versement par l'État du remboursement à pleine valeur. Ainsi, la Maison Maurel et Prom s'appropriâ une grande partie de l'indemnité totale attribuée au Sénégal bien qu'avant l'émancipation elle ne possédait que 18 captifs. L'émancipation contribua, en général, à la concentration des richesses de la colonie dans les mains de quelques firmes françaises, Maurel et Prom en tête, au détriment des intérêts des notables métis et africains de Saint-Louis et de Gorée (mais le cas de Maurel et Prom, vu les liens de ses dirigeants avec cette communauté, n'était-il pas un peu spécial?). Puisque 12,5% de la valeur des titres d'indemnisation était réservée, d'après la loi du 14 juillet 1849, à la capitalisation des banques coloniales, la Maison Maurel et Prom devint le plus important actionnaire de la Banque du Sénégal lors de sa création en 1855. Lorsque au fil des années cette banque se transforma en Banque de l'Afrique Occidentale, c'est Émile Maurel qui devint son premier président de conseil d'administration. Fait ironique, en 1855, lorsque une grande partie des échanges commerciaux au Sénégal, même entre Européens, se faisaient encore par le troc, ni Hilaire Maurel, ni Marc Maurel ne voulaient de cette banque. Ils durent s'y associer afin de protéger leurs intérêts.

La Maison Maurel et Prom commença tôt à diversifier ses activités commerciales. Le fait qu'elle avait des succursales à Gorée et à Saint-Louis et ne dépendait pas outre mesure du commerce de la gomme (qui avant 1850 était presque la seule activité rentable à grande échelle dans le bassin du fleuve), et parce que la firme avait commencé très tôt à commercialiser l'arachide, elle pouvait soutenir une politique "forte" dans le fleuve sans subir les contraintes d'un blocus économique qu'une guerre en fleuve entraînerait forcément. Ainsi, la quantité d'arachide que Maurel et Prom importa en France passa de 2.660 tonnes par an en 1847 à 30.000 tonnes en 1851.

Force est de constater que Hilaire Maurel et Marc Maurel prirent l'initiative en organisant en 1851 une action collective, la pétition du 8 décembre, signée par les plus importantes maisons de commerce et notables de Saint-Louis, en faveur de la suppression des escales de la traite de la gomme en fleuve (celles sous le contrôle des producteurs africains, surtout maures) par la force, s'il le fallait. Par la suite, la Compagnie Maurel et Prom demanda le droit d'ouvrir un comptoir à Dagana (sur la rive gauche du fleuve à l'extrémité nord-est du Walo) destiné à fonctionner toute l'année et à traiter toutes sortes de marchandises. A la même époque, Hilaire Maurel et Marc Maurel s'associèrent aux vues du capitaine de corvette (et futur amiral)

Edouard Bouët-Willaumez (1808-1871). Gouverneur du Sénégal entre 1842 et 1844, il avait esquissé un plan qui prévoyait le refoulement des Maures trarzas de la rive gauche du fleuve, leur cantonnement sur la rive droite, l'annexion du Walo au territoire colonial, la construction de nouveaux postes fortifiés et la suppression des escales de traite de la gomme (c'est-à-dire, les escales de la rive droite du fleuve sous le contrôle des Maures).

À partir de 1852, Hilaire Maurel se mit à préparer son installation définitive à Bordeaux, voyageant incessamment entre Saint-Louis, Gorée, Marseille, et Paris et confiant ses affaires sénégalaises à son neveu, Marc Maurel, fixé à Saint-Louis. Il se stabilisa définitivement en France en 1855 lors d'une nouvelle réorganisation de la firme.

Renseigné par Marc Marc, Hilaire Maurel profita des relations privilégiées qu'il avait avec des journalistes, tels S. Auxcousteaux, ancien commerçant à Saint-Louis, le négociant, Victor Régis de Marseille, et le directeur des Colonies au ministère de la Marine et des Colonies, Henri-Joseph Mestro (que Hubert Prom avait peut-être rencontré pendant qu'il exerçait les fonctions de secrétaire-archiviste à Saint-louis en 1828-1829). Il put ainsi faire pression pour que le capitaine de vaisseau Auguste Léopold Protet (1808-1862), gouverneur du Sénégal entre 1850 et 1854, exécutât les instructions qu'il avait reçues après 1851 quant à la création du poste français de Podor au Fouta-Toro et à la suppression des escales de traite de la gomme sur la rive droite du fleuve. Vers la fin de 1853, déçu par Protet qui, d'après lui, manquait de résolution, et avec l'appui d'autres négociants de Bordeaux, Hilaire Maurel s'assura que le chef de bataillon (et futur général) Louis Léon César Faidherbe (1818-1889) fût nommé gouverneur à la place de Protet.

La mythologie coloniale évoque l'existence d'une vieille amitié entre Hilaire Maurel et Théodore-Jean-Étienne Ducos (1801-1855), le ministre de la Marine et des Colonies entre 1851 et 1855. Certes, le 19 juin 1854 Hilaire Maurel eut un entretien à Paris avec le ministre, lui-aussi armateur et négociant bordelais, pour demander à ce que Faidherbe, alors directeur du Génie militaire à Saint-Louis, reçût une promotion exceptionnelle et fût nommé gouverneur. Nous pouvons également constater que Hilaire Maurel rédigea une pétition, datée du 28 août 1854 et adressée au ministre de la Marine et des Colonies, en faveur de la nomination de Faidherbe. Les chefs des maisons de commerce bordelaises ayant des intérêts importants au

Sénégal la signèrent. Par contre, il n'y a aucune preuve d'un lien antérieur entre Ducos et Hilaire Maurel. Par ailleurs, nous estimons que le lien entre la Maison Maurel et Prom et Faïdherbe se noua à Saint-louis après son arrivée au Sénégal en 1852. Faïdherbe aurait surtout connu Marc Maurel, l'homme sur place, qui le soutint suite au rôle qu'il joua lors du combat de Dialmath le 6 mai 1854. Alors se fit tacitement entre Faïdherbe et la Maison Maurel et Prom «le pacte qui a élevé l'un [à la dignité de] gouverneur du Sénégal et l'autre à cette puissante position commerciale [qu'elle] occupe» (Negociants et commerçants établis à Saint-Louis, *in*, Service Historique de la Marine: Fonds Jauréguiberry GC299).

Faïdherbe devint gouverneur à la période où Hilaire Maurel s'installait à Bordeaux en association étroite, de nouveau, avec son cousin, Hubert Prom et avec son frère, Jean-Louis Maurel. Les trois associés s'occupèrent de la gestion de la maison de commissions et de l'armement, laissant la direction des comptoirs d'Afrique à Marc Maurel, arrangement qui dura jusqu'en 1858 ou 1859 lorsque Marc Maurel lui-aussi s'installa à Bordeaux. En 1857, Hilaire Maurel prit la direction des Huileries de Bordeaux, succursale de la Maison, qu'il garda jusqu'à sa retraite. Il continua cependant à être un associé à part entière de la Maison et forma ses deux fils, Emile et Jean, pour le succéder aux succursales d'Afrique et enfin à la direction à Bordeaux. La Maison travailla en étroite collaboration avec la Chambre de Commerce de Bordeaux, dont Hubert Prom devint le président, et, par son entremise, avec l'autorité coloniale à Paris.

Hilaire Maurel porta son soutien à Faïdherbe à la tête du gouvernement du Sénégal jusqu'au moment de la démission de ce dernier en 1861. Il organisa par la suite le rappel du remplaçant, le gouverneur Jean-Bernard Jauréguiberry, en 1863, et collabora avec d'autres chefs de maisons de commerce à ce que Faïdherbe reçut un deuxième mandat comme gouverneur du Sénégal. Lorsque Faïdherbe démissionna une deuxième fois en 1865, Hilaire Maurel soutint la nomination du colonel Jean-Marie-Émile Pinet-Laprade (1822-1869) comme remplaçant. Il semble que Maurel s'était lié d'amitié avec Pinet-Laprade depuis son arrivée au Sénégal en 1849. (A juger par la correspondance conservées aux archives de la Maison Maurel et Prom à Bordeaux, Hilaire Maurel et Marc Maurel auraient été bien plus liés à Pinet-Laprade qu'à Faïdherbe.)

Après le départ définitif de Faïdherbe du Sénégal, Hilaire Maurel garda le contact avec lui. Détail curieux, lorsque Faïdherbe fut

nommé grand chancelier de la Légion d'honneur et voulut, en 1883, obtenir pour Hilaire Maurel la décoration, il se renseigna auprès d'Émile Maurel, son fils (non auprès de l'intéressé lui-même), afin de rassembler les données biographiques servant à justifier une nomination. Émile Maurel lui communiqua les détails sollicités et par la suite Hilaire Maurel reçut la décoration quelques mois avant son décès.

La même correspondance tirée des archives de la Compagnie Maurel et Prom indique qu'Émile Maurel, certainement influencé par son père, était beaucoup plus en faveur d'une poussée française allant du haut Sénégal en direction du moyen Niger que d'une infiltration par le bas Niger, point de vue que Faidherbe exprima dans son livre, *Le Sénégal: La France dans l'Afrique Occidentale* (1989), inspiré des lettres reçues d'Émile Maurel. Il faut d'ailleurs remarquer que la Maison Maurel et Prom ne chercha jamais à s'installer au bas de la côte de l'Afrique occidentale. Son aire commerciale ne s'est jamais étendue en direction du sud-est au-delà de la Guinée française. Par la suite, la direction de la Compagnie prit la décision de ne pas participer au développement de la Côte-d'Ivoire (colonie, qui pour un des directeurs des années 1930, n'avait pas d'avenir économique). Par contre, lors de l'occupation française de Bamako en 1883, Maurel et Prom fut la première maison de commerce française à y ouvrir une succursale.

La concentration à la fois arachidière et soudanaise de la Maison Maurel et Prom et son influence dans ce sens sur le développement de l'expansion coloniale de la France en Afrique tropicale était peut-être le legs le plus important de Hilaire Maurel.

#### **MESTRO, Henri-Joseph (1804-1858)**

*Haut fonctionnaire du commissariat de la Marine française, il joua un rôle important dans l'expansion française au Sénégal en qualité de directeur des Colonies (chef de la direction des Colonies) du ministère de la Marine et des Colonies entre 1848 et 1858.*

Mestro naquit en 1804 à Saint-Germain-en-Laye (France). Fils du précepteur du futur baron et amiral Ange René Armand de Mackau (1788-1855), le jeune Mestro grandit au sein de la famille de ce dernier. Ayant acquis une formation en mathématiques, en hydrographie, et en histoire naturelle, Mestro, encouragé par Mackau, son aîné de seize ans, servit successivement en Guadeloupe, au Sénégal, et à la Guyane dans les bureaux de l'administration coloniale.

Au Sénégal, il occupa le poste de secrétaire-archiviste du gouvernement pendant une année, en 1828 et 1829.

Promu commis principal, Mestro fut rattaché à la direction des Colonies du ministère de la Marine et des Colonies à Paris en 1830. Il devint sous-directeur des Colonies en 1844, un an après la nomination de l'amiral de Mackau comme ministre de la Marine et des Colonies. Le chef immédiat de Mestro fut Henri Galos (1805-1873), directeur des Colonies entre 1842 et 1848 et député de la Gironde. Spécialiste des affaires commerciales de l'Afrique occidentale, y compris le Sénégal, Galos avait, en 1843, préconisé une implantation française au Congo. Ce dernier, préoccupé par la politique et ses activités à l'Assemblée législative, confia progressivement à Mestro une partie de ses attributions, lui cédant enfin la direction en 1848.

Cette direction, qui était presque un sous-secrétariat d'État, connut une grande stabilité entre 1815 et 1870 en ce qui concernait le roulement du personnel alors que les ministres de la Marine étaient changés fréquemment (exception faite des quelques civils qui occupèrent le poste, tel que le baron Pierre-Barthélemy Portal (1765-1845) et Théodore-Jean Ducos, qui restèrent plus de trois ans à la tête de ce ministère (le premier de 1818 à 1821; le deuxième, de 1851 à 1855) et du marquis Justin-Napoléon-Samuel-Prosper de Chasseloup-Laubat (1805-1873), qui y resta plus de six ans, de 1860 à 1867). Le ministre habituel, étant un officier supérieur de la Marine qui ne restait pas longtemps en poste, s'intéressait plutôt à la flotte de guerre qu'aux colonies.

L'énorme acquisition coloniale de l'époque, l'Algérie (qui du point de vue légal ne fut jamais une colonie bien que la colonisation s'y pratiquât) était subordonnée au ministère de la Guerre. Ainsi, Mestro put devenir l'éminence grise d'une politique française vraiment coloniale où le Sénégal prédominait.

En complément du réseau de contacts que Mestro hérita de Galos, il se forgea, au cours des années, des liens amicaux et professionnels avec plusieurs négociants - armateurs bordelais ayant des intérêts au Sénégal. Nous pouvons croire qu'il y cotoya les représentants alors qu'il était en poste à Saint-Louis en 1828 et 1829. Il a vraisemblablement connu des officiers de marine ayant des idées expansionnistes, tel que le futur amiral Bouët-Willaumez, gouverneur du Sénégal de 1842 à 1844, qui, dès 1844, esquissa les bases d'un projet de consolidation française dans le bas et le moyen Sénégal qui eut un important retentissement sur l'élaboration des instructions

données aux gouverneurs Protet et Faidherbe entre 1851 et le début de 1855. De même, il se lia au négociant, Victor Régis, de Marseille, devenant ainsi un partisan du maintien des postes français en Côte-d'Ivoire (Grand Bassam et Assinie).

Le réseau que Mestro créa lui permit de dominer les débats et la formulation des recommandations émises au cours des séances de la Commission interministérielle des comptoirs qui siégea du mois d'août 1850 à juin 1851 sous la présidence du vicomte Denis Benoist-d'Azy (1796-1880), quatrième vice-président de l'Assemblée législative. D'après certains historiens, les résultats de cette commission marquèrent le début de l'impérialisme français en Afrique tropicale. Les recommandations exigèrent que tous les droits exclusifs de la France, tous les postes et tous les comptoirs sur la côte occidentale de l'Afrique et à l'intérieur des fleuves et rivières, entre le Cap d'Arguin et Libreville, même les moins rentables, fussent conservés, et que des mesures sérieuses fussent prises afin de raffermir la présence française sur le fleuve Sénégal. La fusion de ces recommandations générales au plan que Bouët-Willaumez avait dressé en 1844 et celui que le commerce de Saint-Louis dressa entre 1851 et 1854 constitua la plus grande partie des instructions que Faidherbe reçut et exécuta entre 1855 et 1858. Le plan du commerce, notamment deux mémoires (en forme de pétitions) rédigés par les dirigeants de la Maison Maurel et Prom en 1851 et 1854, constituèrent la synthèse que Mestro lui-même favorisa.

Les liens que Mestro s'était forgés avec le commerce bordelais-sénégalais furent renforcés entre 1851 et 1855 par la nomination le 3 décembre 1851 de Ducos comme ministre de la Marine et des Colonies. Il garda le ministère jusqu'à sa mort le 17 mars 1855.

Vu l'influence politique de la Gironde dans l'optique du prince-président Louis-Napoléon, les plus importants hommes d'affaires de Bordeaux et de Saint-Louis purent collaborer avec Mestro et Ducos afin d'obtenir le rappel de Protet, gouverneur du Sénégal entre 1850 et 1854, et son remplacement par Faidherbe, malgré son manque de grade (il dut être rapidement promu de capitaine à chef-de-bataillon suite au combat de Dialmath du 6 mai 1854 qu'il avait sauvé de la débâcle). Il existe aux archives de la France Outre-Mer à Aix-en-Provence et aux archives privées de la Maison Maurel et Prom à Bordeaux les preuves d'une longue et fructueuse correspondance entre Marc et Hilaire Maurel, d'un côté, et Mestro, de l'autre, concernant les supposées défaillances de Protet et de la nomination éventuelle de Faidherbe.

Influencé, même guidé, par les dirigeants de Maurel et Prom, d'un côté, et par Victor Régis, de l'autre, Mestro soutint pleinement Faidherbe aux moments les plus durs de ses premières campagnes militaires contre les Maures trarzas et Braknas et les partisans de ces derniers parmi les Wolofs du Walo et du Cayor et les Toucouleurs du Fouta-Toro, soutien d'une importance capitale après la mort de Ducos. Le nouveau ministre, l'amiral Ferdinand-Alphonse Hamelin (1796-1864), dont le mandat dura jusqu'en 1860, était le ministre-officier de la Marine classique, qui s'intéressait plus à la flotte qu'aux colonies (ces dernières lui furent détachées en 1858 et rattachées au nouveau ministère de l'Algérie et des Colonies). Cependant, Hamelin avait gardé auprès de lui comme chef d'État-major un partisan de l'expansion française au Sénégal, l'ancien gouverneur, Bouët-Willamez, qui avait siégé à la Commission inter-ministérielle des comptoirs. Vu que Bouët-Willamez et Mestro occupèrent des postes clés au ministère, la tâche de Faidherbe au Sénégal fut bien soutenue à Paris, du moins entre 1854 et 1858.

Mestro fut l'un des partisans de l'échange des droits des Anglais de traiter sous voile en rade foraine à Portendick (Mauritanie) contre la possession française du petit comptoir d'Albréda sur la rive droite du fleuve Gambie. Il participa ainsi aux négociations entre la France et le Royaume Uni. Lui-même entama une négociation à Paris avec Lord Cowley, ambassadeur de la Grande Bretagne en France, et à Londres, le capitaine de vaisseau, Pigeard, délégué du ministère de la Marine et des Colonies et attaché naval près l'Ambassade de France à Londres, négocia avec Sir George Clark, premier secrétaire du *Board of Trade*. L'accord qui en résulta fut signé le 7 mars 1857 par Lord Clarendon, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et le comte Fialin de Persigny, Ambassadeur de France à Londres, et ratifié le 28 mars 1857. Ce traité, dont le but secondaire était de régulariser le régime de liberté des transactions commerciales pour les Français en Gambie, marqua la première occasion où la France et la Grande Bretagne s'accordèrent en temps de paix sur une question de partage territorial.

Peu avant la mort de Ducos, Mestro et Hilaire Maurel essayèrent de promouvoir la nomination d'Emmanuel Bertrand-Bocandé (1812-1881), le résident français à Carabane (île située à l'embouchure du fleuve Casamance), en qualité de résident-supérieur de toute la région de la Casamance, siégeant à Sédhiou. Au même moment, Mestro adopta l'idée du capitaine Jérôme Félix Monléon (1798-1856), commandant la Division navale des Côtes occidentales

d'Afrique entre 1854 et 1856, qu'il fallait que la France contraignît par la diplomatie les autres puissances, la Grande Bretagne et le Portugal en l'occurrence, à renoncer à leurs droits en Casamance. Le nouveau ministre, l'amiral Hamelin, ne donna pas suite à la proposition de nomination de Bertrand-Bocandé, préférant réserver le commandement de Sédhiou à un sous-officier ou officier subalterne de la marine. Par contre, il ne renonça pas à l'acquisition en 1857 de Kitafine (Rio Cassini) dans l'actuel territoire de la Guinée-Bissau par le lieutenant-de-vaisseau (et futur amiral), Aristide Vallon (1826-1897). Mestro reconnut que cette nouvelle possession servirait à la France comme contrepois à Ziguinchor, comptoir portugais, dans l'éventualité d'une négociation avec le Portugal en vue de la francisation totale de la Casamance. En effet, bien des années plus tard, en 1883, le traité de prise de possession de Kitafine fut ratifié par le Président de la République française (Jules Grévy) afin de pousser le Portugal à céder Ziguinchor contre Kitafine qui, après ratification du traité, appartenait à la France de plein droit. L'échange fut enteriné par le traité du 12 mai 1886, qui, en outre, fixa définitivement les frontières du Sénégal et de la Guinée (ex-française) avec la Guinée-Bissau (ex-portugaise).

Une santé déclinante, Mestro prit sa retraite en juin 1858 à une période qui coïncida avec le détachement de la direction des Colonies du ministère de la Marine et son assimilation au nouveau ministère de l'Algérie et des Colonies. Il mourut quelques mois plus tard. Le nouveau ministère, dont l'existence s'avéra éphémère, disparut en novembre 1860.

#### **JAURÉGUIBERRY, Jean-Bernard (1815-1887)**

*Officier de la Marine française, gouverneur du Sénégal et Dépendances entre 1861 et 1863, et ministre de la Marine et des Colonies à deux reprises, entre 1879 et 1880 et 1882 et 1883. A part ses exploits militaires en Crimée, en Indochine, en Afrique, et en France, il fut un pionnier de la rationalisation administrative et du régime civil au Sénégal. Sa réputation de gouverneur du Sénégal a souffert par rapport à la renommée de son prédécesseur (et successeur), Louis Léon César Faidherbe. Son impopularité était le résultat des conflits avec certains négociants, les plus influents de Saint-Louis, et avec de nombreux subordonnés ayant presque tous fait équipe avec Faidherbe.*

Sorti de l'École navale de Brest en 1833, Jauréguiberry eut

une carrière lente bien qu'il était apprécié de ses supérieurs. Il fit son premier voyage en Afrique occidentale en 1834 et participa ainsi au blocus de Portendick, action menée contre les Maures trarzas suite à la première "guerre de la Gomme". En 1841, il participa à la campagne du Levant mais revint de nouveau en Afrique occidentale où, promu lieutenant de vaisseau, 2<sup>e</sup> classe, il supervisa l'embauche et le transport d'engagés libres de la côte de l'Afrique occidentale à la Guyane. C'est, vraisemblablement, de cette expérience que Jauréguiberry acquit une haine profonde de l'esclavage.

Jauréguiberry se distingua à la guerre de Crimée. L'amiral Charles Rigault de Genouilly (1807-1873) devint son protecteur et l'amena en Extrême-Orient. Il commanda les troupes de l'infanterie de Marine qui s'emparèrent de Saïgon en 1859 et devint le premier commandant français de la place. En 1860, en qualité de commandant du corps de débarquement de l'escadre de Chine, il prit part avec ses troupes à l'occupation franco-anglaise de Pékin où il se distingua par l'interdiction qu'il fit à ses troupes de participer au sac du Palais d'été. Son action lui valut la Cravate de la Légion d'honneur et l'appui de l'amiral Bouët-Willamez qui le proposa au marquis de Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine et des Colonies, comme gouverneur du Sénégal. Entre-temps, Jauréguiberry avait maîtrisé toutes les sciences de son arme, notamment le canonage et les machines à vapeur, et il avait perfectionné ses capacités pour le commandement des troupes de débarquement.

Le climat de tensions que Jauréguiberry rencontra à sa prise de fonctions à Saint-Louis s'explique par la situation du Sénégal au moment où Faïdherbe le quittait. Loin d'être une colonie pacifiée et compacte comme semblaient le croire les fonctionnaires du ministère de la Marine et le ministre lui-même, le pays n'offrait qu'une paix relative, une trêve dans les combats franco-africains que l'effort de Faïdherbe en vue de la réalisation du plan de 1854 avait engendrée. Malgré les fausses interprétations qu'on en fit par la suite, ce plan de base qui inspira la politique de Faïdherbe entre 1854 à 1858 prévoyait une pacification plutôt qu'une conquête. Tissé d'ambigüités à propos, d'une part, des rapports des états sénégalais avec l'autorité française, et de l'autre, de l'administration interne des enclaves françaises, le suivi de ce plan dépendait, finalement, de la présence de Faïdherbe. Jauréguiberry, qui espérait rompre avec le passé commercial et administratif du Sénégal comme Faïdherbe avait rompu avec son passé militaire et politique, se trouva forcé de refaire une partie de la pacifi-

cation.

Le nouveau gouverneur fit preuve d'une excellente prouesse administrative dès le début de son mandat. Des trois arrondissements de la colonie (Saint-Louis, Bakel et Gorée), il en fit sept, éliminant ainsi le rôle privilégié de Gorée vis-à-vis de la capitale coloniale, Saint-Louis. De même, il codifia les attributions et les pouvoirs des commandants de poste et d'arrondissement et proposa la transformation de la Direction des affaires extérieures en une direction de l'intérieur et des affaires indigènes, les deux bureaux de cette direction devant être au départ autonomes l'un de l'autre. Il établit un projet de conseils pour chacun des sept arrondissements. Enfin, il préconisa le rétablissement du Conseil général siégeant à Saint-Louis, et dans la mesure du possible, le remplacement des militaires par des civils dans l'administration de la colonie.

Le ministre, Chasseloup-Laubat, et le directeur des Colonies, Alphonse Zoepffel, approuvèrent le programme de Jauréguiberry à l'exception de certaines mesures en faveur d'une direction de l'intérieur et du rétablissement du Conseil général (supprimé en 1852).

Quant à la mise en valeur du Sénégal, Jauréguiberry, qui arriva au Sénégal avec l'intention, d'après les recommandations du ministre, d'encourager la culture du coton, s'y désintéressa, indiquant que le coton local n'était pas de bonne qualité et qu'il fallait plutôt encourager la culture et la commercialisation de l'arachide par la paysannerie africaine. De même, il souleva des conflits lorsqu'il prit des mesures afin de protéger les Africains des spéculateurs, entravant l'octroi de grandes concessions destinées à la culture du coton à certains industriels français ou à leurs partenaires locaux à Saint-Louis et à Gorée. Jauréguiberry espérait ainsi éviter les abus, l'exploitation et l'expropriation des terres qui caractérisaient l'Algérie de l'époque.

Jauréguiberry favorisa la mise en valeur de Dakar et de son port, accordant soutien total au lieutenant-colonel Pinet-Laprade, commandant particulier de Gorée, dans ce domaine. Il se heurta à l'hostilité de la Maison Maurel et Prom lorsqu'il interdit la vente des terrains à Dakar et refusa l'accord conclu avec M. Tandonnet de Bordeaux, un associé de Maurel et Prom, pour la fourniture des bateaux du pont flottant (le futur Pont Faidherbe) qui devait relier Saint-Louis à Bouëtville sur l'île de Sor (elle-même liée à la terre ferme par le petit pont de Leybar).

Jauréguiberry perdit le soutien de Paris à cause de son

impopularité, résultat des campagnes militaires qu'il entreprit au Cayor et au Fouta-Toro afin de réprimer les débuts d'insurrection suite à l'imposition de l'impôt personnel en dehors des limites jusqu'alors reconnues du territoire colonial. Le projet d'impôt était un legs de la dernière année de l'administration de Faidherbe.

Les difficultés politiques commencèrent au Cayor à la suite d'une intervention française en faveur du *damel* fantoche, Madiodio Déguène Fall, que Faidherbe avait imposé en 1861. Jauréguiberry permit à Lat-Dior Ngoné Latir Diop (1842-1886), jeune chef de la filiation matrilineaire Guèdje, de se faire proclamer *damel*. En même temps, il autorisa le commandant particulier de Gorée, Pinet-Laprade, d'envahir le Ndiander, province la plus méridionale du Cayor que Faidherbe avait annexée à la colonie en 1861, afin de réprimer sévèrement une autre tentative de rébellion contre l'imposition de l'impôt personnel. Jauréguiberry, qui parcourut le Cayor de Saint-Louis à Gorée pendant le printemps de 1862, préconisa que le tracé de la voie stratégique reliant Gandiole, poste français en face de l'embouchure du fleuve Sénégal, au Cap Vert, par le chemin des Niayes, longeant la plage, fût déplacé de vingt-cinq kilomètres en moyenne à l'Est pour qu'elle traversât en direction nord-sud les centres de population du Cayor. Ainsi Jauréguiberry choisit l'itinéraire du chemin-de-fer et de la route d'aujourd'hui.

Entre mars 1862 et février 1863, Jauréguiberry entreprit plusieurs expéditions militaires, dont trois d'une grande envergure, au Fouta-Toro afin de forcer les notables de cette confédération de reconnaître son démembrement, en particulier le détachement du Damga à l'Est et du Dimar et du Toro à l'Ouest. Les résultats de ces expéditions ne furent pas décisifs. Par contre, certaines expéditions révélèrent l'esprit innovateur de Jauréguiberry en tant que tacticien militaire. En mars 1862, par exemple, il fit construire des bateaux spéciaux calant 30 centimètres par lesquels il expédia 100 hommes sur Matam en pleine saison sèche afin de soutenir les alliés toucouleurs de la France.

L'expédition la plus importante fut celle que Jauréguiberry envoya au Fouta-Toro du 12 janvier au 23 février 1863. Elle fut motivée, d'une part, par le spectre d'El-Hadj Omar Tal (1794-1864), qui selon certains bruits revenait de Ségou au Fouta-Toro afin d'y chasser les Français, et d'autre part, grâce à la présence de résistants sérieux parmi les Toucouleurs. Quelques 1200 troupes européennes et 400 volontaires originaires de Saint-Louis parcoururent, par voie

terrestre en pleine saison sèche, les 210 kilomètres séparant Guédé (situé sur la partie ouest de l'Île à Morfil), de Matam (au Damga, à l'Est), brûlant, en route, plusieurs villages. C'était une expédition militaire sans précédente qui fit de Jauréguiberry le vrai créateur, au Sénégal, des colonnes lourdes avec lesquelles les officiers de l'infanterie de marine iraient à la conquête du Soudan occidental après 1880. (Faidherbe, par contre, resta toujours dépendant des cours d'eau navigables et de ses bateaux.)

Il faut souligner que Jauréguiberry utilisa très peu les tirailleurs sénégalais (création de Faidherbe en 1857), les considérant déloyaux et enclins aux désordres. Ils se conduisaient, disait-il, vis-à-vis des populations africaines en *tyeddos* (soldats de la couronne des royautes woloves) du gouverneur français (le *borom ndar*). Mais avant de quitter le Sénégal, Jauréguiberry dressa un projet d'utilisation de troupes africaines comme troupes d'intervention intercoloniale, plan qui, par sa mise-en-oeuvre éventuelle, fit de lui le prédécesseur (plus que Faidherbe) de l'armée noire tant préconisée par le général Charles Mangin (1866-1925).

Les conflits de Jauréguiberry avec les dirigeants commerciaux de Saint-Louis, ses subordonnés dans la hiérarchie militaire et administrative de la colonie et les bureaux du ministère de la Marine et des Colonies à Paris finirent par lui porter préjudice. Le ministre de la Marine, Chasseloup-Laubat, le rappela en mars 1863 et le remplaça par Faidherbe.

L'administration de Jauréguiberry était, néanmoins, d'une importance capitale pour l'évolution du régime colonial au Sénégal. Confronté à la réalité du système *ad hoc* de domination coloniale de Faidherbe, Jauréguiberry prit immédiatement des mesures afin de poser les jalons légaux et institutionnels d'une administration civile. Conscient de la contradiction entre la réalité des rapports existant entre Saint-Louis et les états africains et l'image que les bureaux de Paris se faisaient de ces rapports, Jauréguiberry manifesta d'abord une intransigeance et ensuite une compréhension à l'égard du refus de certains des peuples sénégalais d'accepter leur annexion à la colonie, la soumission à l'impôt personnel français et la nomination de leurs chefs par l'administration française. Bien qu'il eut établi une administration sérieuse et rationnelle, on saura jamais si Jauréguiberry aurait commencé sérieusement à consolider le régime colonial français en Sénégalie? Il fut rappelé avant de pouvoir mettre en oeuvre un tel projet.

En principe, Jaureguiberry quittait le Sénégal sa carrière brisée mais cela ne fut pas le cas. Chasseloup-Laubat lui octroya le commandement d'un bâtiment de guerre. Il fut promu au grade de contre-amiral en 1869, grâce à l'appui de l'amiral Rigault de Genouilly, son ancien protecteur devenu alors ministre de la Marine.

A l'instar d'autres officiers de la Marine ayant commandé sur terre en campagne coloniale, Jauréguiberry se distingua pendant la guerre franco-prussienne de 1870-1871. Le gouvernement de la Défense nationale le promu général de division et par la suite général de corps d'armée commandant l'armée auxiliaire sous les ordres du général Antoine Alfred Eugène Chanzy (1823-1883), commandant-en-chef de l'armée de la Loire. Il participa à plusieurs combats, notamment à ceux de Coulmiers, du Mans, et de Saint-Jean-sur-Èrve, qui, avec les succès de l'armée du Nord du général Faidherbe, sauvèrent quelque peu l'honneur de la France.

Après l'armistice, Jauréguiberry réintégra la Marine mais commença parallèlement une carrière politique. Elu sénateur inamovible en 1879, il reçut deux fois le portefeuille de la Marine et des Colonies, du 5 février 1879 au 23 septembre 1880, dans le premier gouvernement de Charles-Louis de Saulses de Freycinet (1828-1923) et de nouveau, du 31 janvier 1882 au 30 janvier 1883, dans le deuxième gouvernement de Freycinet, suivi du gouvernement de Charles-Théodore-Eugène Duclerc (1812-1888).

Ministre de la Marine, Jauréguiberry se révéla être, d'une part, un innovateur de la flotte de guerre de la France. D'autre part, il fut un chef colonial qui soutint l'expansion française en Indochine et à Madagascar. Notamment, il montra qu'il n'avait pas oublié les dix-sept mois passés au gouvernement du Sénégal. Il encouragea les projets du colonel Louis-Alexandre Brière-de-Lisle (1827-1896), gouverneur du Sénégal entre 1876 et 1881, quant à la pénétration française au Soudan français. C'est Jauréguiberry qui prit la décision d'établir des chemins de fer au Sénégal, notamment les lignes de Dakar à Saint-Louis et de Kayes à Bafoulabé (au Mali d'aujourd'hui), premier tronçon du Dakar-Niger et il prit l'heureuse initiative de séparer ces projets du projet de chemin-de-fer trans-saharien. Ce projet, à l'exception d'un tronçon construit en Algérie et au Maroc, n'a jamais abouti. Enfin Jauréguiberry rédigea lui-même le décret, signé par le Président de la République, Jules Grévy en 1879, qui octroyait aux quatre communes du Sénégal (Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque) la députation à Paris et la représentation locale au sein d'un conseil

général. En 1882, Jauréguiberry entreprit une réforme fondamentale du système d'administration des possessions françaises en Afrique occidentale, réforme qui comprit la création d'une direction de l'intérieur pour le Sénégal.

Au cours de la dernière année de sa vie, en 1886, Jauréguiberry représenta le gouvernement français à la cérémonie d'inauguration de la Statue de la Liberté à New York. Il mourut en 1887 quelques mois après avoir été proposé par les partis du centre comme candidat à la Présidence de la République française.

\*\*\*\*\*

<sup>1</sup>Ce dernier fut destiné très jeune à une carrière commerciale. En 1822, un de ses oncles, Jean-Louis Prom (1780-1864), le fit entrer comme stagiaire chez un de ces clients, le négociant, Potin, qui l'envoya à Gorée pour travailler auprès d'un de ces cousins, un habitant métis de Gorée. Par son honnêteté et son application au travail, Hubert Prom gagna la confiance des deux rameaux de la famille Potin. De retour à Bordeaux, il fut chargé en 1827 de régler la succession du cousin de Gorée à sa mort. Prom repartit de nouveau à Gorée afin de remplir cette tâche, mais cette fois-ci, se faisant, en plus, commanditer par le même Jean-Louis Maurel afin de ramener un petit stock de marchandises qu'il put vendre à son propre compte. Il créa par la suite son propre comptoir à Gorée et ramena d'autres stocks de marchandises diverses, toujours commandités par Jean-Louis Maurel.

<sup>2</sup>En 1832, Hilaire Maurel et Hubert Prom achetèrent leur premier navire, une goélette, et en 1836, le brick, *Amanda*. En 1840, ils firent construire à Bordeaux le trois-mâts, le *Girondin*. En 1853 et 1854, ce fut surtout Prom qui lutta au sein de la firme pour la construction et l'achat d'un navire à vapeur et à hélice capable de naviguer en pleine mer et sur le fleuve Sénégal. Ce navire, l'*Acquitaine*, fit son seul et unique voyage à Bakel pendant l'hivernage de 1854 avec tellement de difficultés que l'expérience ne fut pas répétée avant 1876. La firme préféra encore longtemps les voiliers et le transbordement à Saint-Louis en embarcations de rivière. L'affaire de l'*Acquitaine*, face à laquelle les deux cousins ne furent pas du même avis, faillit provoquer la rupture entre eux.

### Bibliographie Sommaire

#### Archives et papiers privés

- Archives Nationales de France, Dépôt Marine et Colonies: Dossier personnel "Jean-Bernard Jauréguiberry" A. N. Colonies EE 1189.
- Archives Nationales de France, Fonds privés: "Théodore Ducos" AN 46 A. P. et "Mackau, Watier de Saint-Alphonse et Maison" 156 A. P. I, II, et III.
- Archives Nationales de France, Section Outre-Mer, Sénégal I: Correspondance générale; Sénégal IV: Expansion territoriale et politique indigène; Sénégal VII 26<sup>bis</sup>: Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration de la colonie; Sénégal XIII: Agriculture, commerce, industrie; Sous-série 1a: "Pétition adressée à Monsieur le gouverneur du Sénégal" (8 décembre 1851); sous-séries 2 et 3: Commission des comptoirs et du commerce des côtes d'Afrique; Sénégal XVI: Troupes et Marine.
- Archives Nationales de la République du Sénégal, Série B; Sous-Séries 1B, 2B et 3B: Correspondance générale, cabinet du gouverneur; Série C: Politique et administration générale.
- Archives privées de la Compagnie Maurel et Prom (Bordeaux): Registres de correspondance; manuscrit dactylographié par Roger Maurel (c. 1973, 138 pp., sans titre) donnant l'histoire des familles Maurel et Prom et de la firme.
- Service Historique de la Marine (Château de Vincennes): Fonds Jauréguiberry GG2 99; Dossier personnel "Jean Bernard Jauréguiberry" Marine CC7 1234; Dossier personnel "Joseph-Henri Mestro" 1755.

#### Ouvrages imprimés édités ou inédits

- Albert, Jacques. *De la Vie coloniale au défi international: Banque du Sénégal, BAC, BIAO, 130 ans de banque en Afrique*. Paris: Chotard et associés, 1983.
- Andrew, C. M. et A. S. Kanya-Forstner. "Centre and Periphery in the Making of the Second French Colonial Empire, 1815-1920." *Imperial and Commonwealth History* 16 (May 1988): 9-34.

- Assane, S. *Vérités sur Dakar*. Présence Africaine 23 (décembre 1958—janvier 1959): 81-87.
- Assidon, Elsa. *Le Commerce captif: les sociétés françaises de l'Afrique noire*. Paris: l'Harmattan, 1989.
- Barrows, Leland Conley. *General Faidherbe, the Maurel and Prom Company, and French Expansion in Senegal*, thèse de doctorat, Université de Californie à Los Angeles, 1974.
- Barrows, Leland Conley. "The Merchants and General Faidherbe: Aspects of French Expansion in Sénégal in the 1850s." *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer* 61 223 (1974): 236-283.
- Barrows, Leland Conley. "Jauréguiberry and Sénégal (1861-1863)." In, Alf Andrew Heggoy, ed., *Proceedings of the First Meeting of the French Colonial Historical Society* (Athens, Georgia, 3—5 April, 1975). Athens: University of Georgia, 1976.
- Barrows, Leland Conley. "L'Influence des conquêtes algériennes et coloniales sur l'armée française (1830—1919): une mise au point préliminaire." *Le Mois en Afrique: Études Politiques, Économiques, et Sociologiques Africaines* 192-193 (décembre 1981-janvier 1982): 97-127 et 194-195 (janvier-février 1982): 125-148.
- Barrows, Leland Conley. "L'Oeuvre du général Faidherbe et les débuts de l'Afrique noire française: une analyse critique contemporaine." *Le Mois en Afrique: Études Politiques, Économiques, et Sociologiques Africaines* 235-236 (août-septembre 1985): 120-150; 237-238 (octobre-novembre, 1985): 130-156; et 239-2240 (décembre 1985-janvier 1986): 120-150.
- Catala, René. "La Question de l'échange de la Gambie britannique contre les comptoirs du Golfe de Bénin de 1866 à 1871," *Revue de l'Histoire des Colonies Françaises* 35: 1 (1948): 114-137.
- Cavignac, Jean. "Les Négociants, maîtres de Bordeaux, sous la Monarchie de Juillet: contribution à la France des notables." In, *Actes du 108<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes* 108 2 (1983): 293-305.
- Charpy, Jacques. ed. *La Fondation de Dakar (1845-1857-1869): Documents recueillis et publiés*. Paris: Larose, 1958.
- Deuxième Pétition adressée à Monsieur le Gouverneur du Sénégal (11 février 1854). Bordeaux: Imprimerie Veuve Grugy, 1854.
- Diouf, Mahmoudou. *Le Kajor au XIX<sup>e</sup> siècle: pouvoir cedido et*

- conquête coloniale. Paris: Karthala, 1990.
- Faidherbe, Louis Léon César. *Le Sénégal: la France dans l'Afrique occidentale française*. Paris: Hachette, 1889.
- Gentil, Pierre. *Les Troupes du Sénégal de 1816 à 1890. Tôme 1, Soldats au Sénégal du colonel Schmaltz au Général Faidherbe (1816-1865)*. Dakar et Abidjan: Les Nouvelles Éditions Africaines, 1978.
- Goerg, Odile. *Commerce et colonisation en Guinée: 1850-1913*. Paris: Éditions de l'Harmattan, 1986.
- Idowu, H. O. "Café au Lait: Senegal's Mulatto Community in the Nineteenth Century." *Journal of the Historical Society of Nigeria* 6: 3 (décembre 1972): 271-288.
- Ireland, J. de Courcy. "Mackau and Casy: The Franco-Irish Ministers of Marine and the French Revival after 1815." *Mariner's Mirror* 68 (mai 1982): 127-131.
- Johnson, G. Wesley Jr. *The Emergence of Black Politics in Senegal*. Stanford: Stanford University Press, 1971.
- Kanya, Forstner, A. S. *The Conquest of the Western Sudan: A Study in French Military Imperialism*. Cambridge: University Press, 1969.
- Laffey, John F. "Municipal Imperialism in Nineteenth Century France." *Historical Reflections* (1974): 81-113.
- Luze, Séverine de. *La Maison Maurel et Prom*, thèse de diplôme d'études supérieures. Université de Bordeaux, 1965.
- McLane, Margaret. "Commercial Rivalries and French Policy on the Senegal River (1831-1856)." *African Economic History* 15 (1986): 39-68.
- Manohuelle, François. "Métis et colons: la famille Devès et l'émergence politique des Africains au Sénégal, 1881-1897." *Cahiers d'Etudes Africaines* 24 4 (1983): 477-504.
- Martin, Jean. *L'Empire Renaissance (1789-1871)*. Paris: Denoël, 1987.
- Marty, Paul. "Le Comptoir français d'Albréda." *Revue de l'Histoire des Colonies Françaises* 12: 2 (1924).
- Maurel, J. "Bordeaux et la pacification du Sénégal." *Revue Juridique et Économique du Sud-Ouest, série économique* 2 (1953): 181-195.
- Pasquier, Roger. "A propos de l'Emancipation des esclaves au Sénégal en 1848." *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer* 54 197 (1967): 188-208.
- Pasquier, Roger. "Bordeaux et le début de la navigation à vapeur vers

- le Brésil." *Revue Historique de Bordeaux et du Département de la Gironde* 6 (1967): 219-237.
- Pasquier, Roger. "En Marge de la Guerre de sécession: les essais de culture de coton au Sénégal." *Annales Africaines* (1955): 185-202.
- Pasquier, Roger. "Le Sénégal au Milieu du XIX<sup>e</sup> siècle: la crise économique et sociale," thèse de doctorat ès lettres présentée devant l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV) en octobre 1987.
- Péhaut, Ives. "À l'Époque de la "traite" de l'arachide: les "Bordelais" au Sénégal." *Revue Historique de Bordeaux et du Département de la Gironde* 30 (1983-1984): 49-70.
- Richard-Molard, J., et Mauny, Raymond. "Ilèr ou hilaire?." *Notes Africaines* 45 (janvier, 1950): 20.
- Robinson, David. *Chiefs and Clerics: Abdul Bokar Kan and Futa Toro*. Oxford: Clarendon Press, 1975.
- Robinson, David. *The Holy War of Umar Tal: The Western Sudan in the Mid-Nineteenth Century*. Oxford: Clarendon Press, 1985.
- Roche, Christian. *Histoire de la Casamance: conquête et résistance*. Paris: Karthala, 1985.
- Saint-Martin, Yves-Jean. "Jean Bernard Jauréguiberry (1815-1887)", in, *Académie des Sciences d'Outre-Mer, Hommes et Destinés*. Tôme 8, Gouverneurs, administrateurs, magistrats. Paris, 1988, pp. 204-213.
- Saint-Martin, Yves-Jean. "La Formation territoriale de la colonie du Sénégal sous le second empire: 1850-1871", thèse de doctorat ès lettres présentée à l'Université de Nantes, 1980. Abrégée et publiée sous le titre: *Le Sénégal sous le second empire: naissance d'un empire colonial (1850-1871)*. Paris: Karthala, 1989.
- Schéfer, Christian. éd. *Instructions générales données de 1763 à 1870 aux gouverneurs et ordonnateurs des établissements français en Afrique occidentale*. Tôme 2. Paris: Société de l'Histoire des Colonies Françaises, 1927.
- Wallin, F. W. "The French Navy during the Second Empire: A Study of the Effects of Technological Development on French Government Policy", thèse de doctorat (PhD), Université de Californie à Berkeley, 1954.
- Webb, James L. A. "The Trade in Gum Arabic: Prelude to French Conquest in Senegal," *Journal of African History* 26 (1985):

149-168.

Zuccarelli, François. *La Vie politique sénégalaise, 1789-1940*. Paris: Publications de la C.H.E.A.M., 1987.